



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MAI 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180514-DEL044-18-DE
Date de télétransmission : 06/06/2018
Date de réception préfecture : 06/06/2018

DELIBERATION N° DEL044-18

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 7 mai 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir Simone BRANON, en date du 10 mai 2018)
M. BERINGUIER Jean-Marie (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 9 mai 2018)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 14 mai 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Christine TISON, en date du 14 mai 2018)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 14 mai 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 14 mai 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 14 mai 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves
M^{me} ROULAND Chloé
M. SERGENT Claude

MME GISELE LE CLOAREC A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP n° 597 pour la réalisation d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.).

Rapporteur : Paul BERTHOLLET.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le schéma départemental d'autonomie de l'Isère prévoit la réalisation d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.) d'environ 80 lits sur la commune de Gières. Un appel à projet de la part de l'Agence Régionale de Santé (arrêté n°2017-4133) et du Conseil Départemental de l'Isère (arrêté n°2017-6066) a été effectué le 27/07/2017 pour la réalisation de cet E.H.P.A.D..

Par délibération n°DEL074-17 en date du 25/09/2017, le conseil municipal de Gières a validé le principe de création d'un E.H.P.A.D. sur la commune de Gières.

Par délibération n°DEL007-18 en date du 29/01/2018, le conseil municipal de Gières a approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP n° 597 située 10 rue de la Gare au prix de 200 000 €.

Ce terrain d'environ 3800 m² issu d'un tènement foncier d'environ 8369 m² est facilement accessible, situé à moins de 300 m du pôle multimodal de Gières et à proximité du centre ville de la commune.

L'indivision BARJON, propriétaire de ce terrain, par compromis de vente en date du 19 avril 2018 a proposé au promoteur immobilier SAFILAF d'acquérir l'ensemble du tènement foncier constitué des parcelles cadastrées AP n° 377 - 394 - 396 - 519 et 597. La société Safilaf s'est engagée à vendre à la commune de Gières le terrain issu de la parcelle cadastrée AP n° 597 nécessaire à la réalisation de l'E.H.P.A.D.

Il convient de formaliser cette acquisition avec la société SAFILAF, ou toute société s'y substituant, convenue au prix de deux cent mille euros (200 000 €).

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 22/12/2017,

Vu le compromis de vente entre les consorts Barjon et la société SAFILAF en date du 19 avril 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP n°597, au prix de deux cent mille euros hors taxes (200 000 € HT),
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 14 mai 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.